

REÇU CHANCELLERIE LE : **19 MAI 2026**.....

TRANSMIS A : .....

COPIE A : .....



## LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

Chancellerie communale  
Mme E. Zehr, vice chancelière  
Fbg de l'Hôpital 2  
2000 Neuchâtel

### Résolution « Pour plus de sécurité à Neuchâtel »

Madame la vice-chancelière,

Le Conseil d'État vous remercie de la transmission de cette résolution et tient à souligner qu'il prend très au sérieux les préoccupations exprimées. Nous accordons une grande importance au sentiment de sécurité de la population. Preuve en est le récent diagnostic local de sécurité, sondage adressé à 14'000 citoyennes et citoyens du canton, dont les résultats ont été communiqués par Mme la conseillère d'État Céline Vara et la police neuchâteloise en février dernier.

De manière générale et en particulier pour le secteur de Neuchâtel, la police analyse en continu l'évolution de la situation sécuritaire et de la criminalité. Elle adapte en conséquence ses missions et sa présence sur le terrain, dans une approche proactive visant à intervenir dès l'apparition des problématiques. Cette action s'inscrit dans une collaboration étroite et constante avec les communes, notamment avec le service de la protection et de la sécurité de la Ville de Neuchâtel.

Concernant les cambriolages, chaque cas est regrettable et a des conséquences directes pour les personnes concernées. L'évolution observée au cours des dix dernières années est toutefois à la baisse. À titre d'exemple, en ville de Neuchâtel, le nombre de cambriolages est passé d'environ 350 par année en 2015 à 175 en 2025. Une tendance similaire est observée pour les vols à la tire et à l'arraché. Ces éléments doivent évidemment être appréciés avec prudence, car ils ne reflètent pas toujours le ressenti local, notamment lors de phénomènes ponctuels ou concentrés.

Les données issues de la Statistique policière de la criminalité, consolidées par l'Office fédéral de la statistique et présentées fin mars pour l'année 2025, indiquent par ailleurs une diminution globale des infractions de 5 % dans le canton, ainsi qu'une baisse de 12 % des infractions violentes. Si certains indicateurs apparaissent globalement favorables en comparaison intercantonale, le Conseil d'État est conscient que ces résultats ne suffisent pas à dissiper les inquiétudes exprimées par la population.

Les autorités cantonales, en particulier le Ministère public, la police et le service pénitentiaire, accordent une attention prioritaire à la lutte contre la récidive, tant pour les atteintes aux personnes que pour les atteintes aux biens. Les mesures déployées quotidiennement à cet effet représentent un engagement important et contribuent directement au renforcement de la sécurité publique.

La présence de consommatrices et consommateurs de produits stupéfiants aux abords de la place Pury constitue un point de vigilance connu. Cette situation fait l'objet d'un suivi régulier par la police de proximité, en coordination avec les services de la Ville de Neuchâtel et les brigades spécialisées de la police judiciaire. Les actions menées visent à contenir les effets négatifs pour la population, notamment par une approche combinant prévention, intervention et collaboration avec des partenaires tels qu'Addiction Neuchâtel.

En ce qui concerne les comportements inadaptés et leur impact sur le cadre de vie, l'État de Neuchâtel va prochainement mettre à disposition de la population une plateforme pour signaler le harcèlement de rue. Elle sera accessible depuis le Guichet Unique, ce qui permettra à chacune et chacun d'annoncer par un nouveau canal, simple et efficace, les situations problématiques rencontrées. La police de proximité procèdera à l'analyse des signalements et les mesures adéquates seront mises en œuvre pour y remédier, en partenariat avec les autres acteurs et actrices concerné-e-s (sécurité publique, commerçant-e-s, gérant-e-s d'établissements, etc.).

S'agissant de l'aménagement de l'espace public, cette compétence relève en premier lieu de la Ville de Neuchâtel. Le Conseil d'État peut néanmoins encourager les solutions qui reposent aussi sur l'aménagement de l'environnement, tel que, à titre d'exemple, l'adaptation des espaces verts de la place Pury réalisée afin de limiter la dissimulation d'objets volés ou de produits stupéfiants. L'État de Neuchâtel et la police ont également initié une analyse des passages souterrains qui sont générateurs de sentiment d'insécurité dans les villes. Pour y remédier, les solutions passent aussi par l'aménagement et l'entretien de ces lieux, ou encore par des dispositifs techniques comme des caméras de surveillance. Des démarches sont en cours avec les communes, dont Neuchâtel, pour analyser les besoins locaux puis concrétiser les meilleures solutions.

Comme nous le relevions plus haut, nous sommes attachés à ce que les problèmes soient identifiés le plus vite possible afin d'être traités sans délai. Si la coopération entre la police neuchâteloise et les communes est déjà étroite, l'on peut naturellement toujours envisager en faire plus. Les contacts avec les commerçant-e-s sont aussi réguliers. Ils passent par les patrouilles présentes au centre-ville, en particulier celles dédiées aux vols à l'étalage mises sur pied tous les jours du lundi au samedi. Ces contacts passent aussi par les spécialistes en établissements publics et commerces de la police de proximité, ou encore via les échanges avec la déléguée au centre-ville et aux commerces la Ville de Neuchâtel.

Pour toute information complémentaire relative aux sujets que vous mentionnez ou plus généralement, nous vous invitons à prendre contact avec le premier-lieutenant Jean-Daniel Bourquin, chef de la région Littoral de la police de proximité (079 637 88 94 / [jean-daniel.bourquin@ne.ch](mailto:jean-daniel.bourquin@ne.ch)). Il se tient volontiers à votre disposition.

Le Conseil d'État reste pleinement engagé à poursuivre ces actions et à renforcer la collaboration avec l'ensemble des partenaires concerné-e-s, dans l'objectif commun de garantir à la population un cadre de vie sûr et serein.

Nous vous prions de croire, Madame la vice-chancelière, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 13 mai 2026



Au nom du Conseil d'État :

La présidente,  
C. GRAF

La chancelière,  
S. DESPLAND

**Copie à :**

Assemblée citoyenne de Neuchâtel Sud